

Département des Côtes d'Armor

Commune de Plourhan



Demande reçue le : .....

Pour le : .....

Par :

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Désormais, toute personne désirant louer du matériel communal devra remplir et déposer une demande de matériel en Mairie au minimum 15 jours avant toute location.

Si votre demande ne peut être satisfaite, nos services s'engagent dans la mesure du possible à vous contacter dans un délai de 72 heures.

Afin de maintenir le matériel en état, une participation de votre part sera demandée. Le matériel n'est pas monté et n'est loué qu'aux communaux. Le matériel loué doit rester sur le territoire de la Commune.

Pour information, le retrait du matériel loué se fait le vendredi après-midi jusque 16h00 au Centre Technique municipal. Le retour doit être effectué le lundi matin au plus tard à 8h30.

Pour toute demande, contactez la Mairie au **02.96.71.94.34**

	Disponible		Tarifs	Demande	Montant
<b>Tentes de réception 3 x 4,5 m</b>	<b>4</b>	1	42.05 €		
		2	69.75 €		
		3	113.05 €		
		4	139.50 €		
<b>Caution par tente de réception</b>			153.85 €		
<b>Tables PVC</b>	<b>15</b>		7.50 €		
<b>Tables ( + bancs)</b>	<b>10</b>		7.50 €		
<b>Bancs</b>	<b>20</b>		0.00		
<b>Chaises</b>	<b>80</b>		0.35 €		
<b>Buvette</b>	<b>1</b>		42.05 €		
<b>Livraison</b>	<b>1</b>		51.40 €		
<b>TOTAL</b>					

Demande transmise aux Services Techniques le : .....

Caution reçue le : .....

Matériel livré le : .....

Matériel rendu le : .....

Le demandeur :

Pour le Maire, L'adjoint Délégué